

Bulletin municipal

9 avril 2020

Sainte-Marthe
ma vie, ma campagne, ma fierté!



Mot du maire

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

La crise COVID-19 demeure encore le sujet de l'heure. Tôt ou tard, nous sortirons tous de cette crise. Nous en sortirons certainement un peu plus forts qu'avant, plus centrés sur les valeurs essentielles et les relations véritables. En attendant cette sortie de crise, il est essentiel de conserver l'espoir et demeurer solidaires. Les inconvénients sont sensiblement les mêmes pour tous les marthéens et toutes les marthéennes. Même s'il est impossible de se rassembler présentement pour se sentir moins seul, n'oublions pas que nous ne formons néanmoins qu'une seule communauté et il y a quelque chose de rassurant dans ce fait.

C'est impressionnant de constater les façons dont nos concitoyens et concitoyennes se « connectent » ensemble. Il y a bien entendu le clignotement des lumières, particulièrement populaire dans le noyau villageois et qui continuera tant que les gens le voudront bien, mais aussi les affiches arc-en-ciel avec la mention « Ça va bien aller » visibles à plusieurs endroits. Félicitations à tous les artistes qui mettent de la vie et de l'espoir! Je remercie également les citoyens qui se sont portés volontaires pour joindre notre banque de bénévoles Brigade COVID-19. Jusqu'à présent, les besoins semblent assez limités puisque les gens ne pouvant absolument pas sortir ont pour la plupart des proches à proximité sur qui pouvoir compter. J'ai également été informé d'appels téléphoniques informels échangés entre voisins ou entre connaissances. Un tel échange occasionnel de quelques minutes pour prendre des nouvelles fait assurément toujours plaisir dans un tel contexte et brise l'isolement.

Tout cela fait en sorte que même si à Sainte-Marthe la crise de la COVID-19 cause des désagréments comme ailleurs sur la planète, il n'en demeure pas moins que de la vivre à Sainte-Marthe n'est certainement pas un si mauvais endroit. Tenons bon! Ça va bien aller!

Cordiales salutations,

François Pleau
Maire



Conférence téléphonique COVID-19 – Exclusivité Sainte-Marthe

La municipalité a pris entente avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest pour organiser une conférence téléphonique destinée exclusivement aux citoyens et citoyennes de Sainte-Marthe. La date retenue est le mardi 21 avril prochain à 19 h. Nous vous communiquerons d'ici cette date le numéro de téléphone à composer, les autres modalités pour se joindre à cette conférence téléphonique ainsi que les sujets qui seront abordés. Voici quelques exemples de questions qui pourraient être abordées lors de cette conférence téléphonique :

- Quelles sont les mesures à adopter dans le contexte d'une reprise prochaine des activités?
- La fin du confinement m'angoisse, est-ce normal?
- Y a-t-il des astuces pour une vie familiale harmonieuse?
- En tant que parents, quels sont les propos à adopter à l'endroit de nos enfants dans un contexte de reprise plus ou moins longue?
- Parmi toutes les informations véhiculées, que dois-je retenir principalement?

Les conférences téléphoniques sont généralement utilisées dans les entreprises pour permettre qu'une personne, le conférencier, s'adresse par téléphone à un auditoire de plusieurs personnes en même temps qui elles aussi sont au téléphone. Il suffit de composer un numéro de téléphone qui permet de joindre la conférence au moment convenu. La même formule existe aussi en vidéo conférence par Internet mais la solution retenue (téléphone uniquement) permet un auditoire plus large puisqu'elle nécessite seulement une ligne téléphonique.

Prochaines dates à retenir

- **Mercredi 18 mars** – Échéance du 1^{er} versement de la taxe foncière 2020 – **RETARD SANS INTÉRÊTS JUSQU'AU 30 AVRIL**
- **Mardi 21 avril à 19 h** – Conférence téléphonique COVID-19 – Exclusivité Sainte-Marthe
- ~~Vendredi 24 avril~~ – Collecte des encombrants (gros objets) **REPORTÉE**
- ~~Dimanche 26 avril~~ – Brunch de la Société Saint Jean-Baptiste **ANNULÉ**
- **Mardi 12 mai** – Repas partagé **À VALIDER**
- **Jedi 14 mai** – Distribution des plants d'arbres et échange de boutures (nouvelle formule) **À VALIDER**

Collecte des résidus verts

Il nous fait plaisir de vous informer que la municipalité offre cette année encore la collecte des résidus verts. Il s'agit d'une autre façon de valoriser de la matière organique et de réduire notre empreinte écologique tout en respectant le plan de gestion des matières résiduelles de notre MRC qui lui, a dû être approuvé par le ministère de l'environnement.

Résidus acceptés: herbes et feuilles, gazon (tout l'été), résidus de jardins et de plates-bandes, retailles de haies, fines branches de moins de 1 cm

Résidus refusés: résidus alimentaires ou de table (mettre plutôt dans le bac brun), déchets, terre, pierres, cendres, branches de plus de 1 cm (autre type de collecte), souches, bûches

Comment prendre part aux collectes des résidus verts?

- En communiquant avec la municipalité au (450) 459-4284, **poste 221**. Un membre du personnel de la municipalité évaluera vos besoins et établira avec vous une façon de faire personnalisée. C'est un moyen flexible, moins coûteux et plus écologique de procéder pour la municipalité.
- **Période couverte:** entre la mi-avril et la fin d'octobre
- Les résidus doivent être déposés dans des sacs en papier prévus à cet effet.



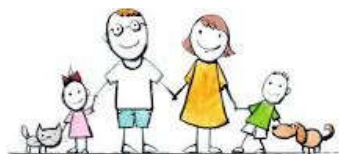
Pharmacie

Votre pharmacie ne livre pas à Sainte-Marthe et votre âge ou votre condition vous oblige à demeurer totalement en confinement? Faites appel à notre brigade de bénévoles COVID-19 en laissant un message au 450 459-4284, **poste 219**.



Boîte métallique de récupération de vêtements

Le Centre d'action bénévole de Soulanges (CAB Soulanges) qui s'occupe de récupérer les vêtements usagés que vous déposez dans la boîte métallique prévue à cet effet n'est présentement plus en mesure de procéder à la récupération en raison de la crise sanitaire en cours. En conséquence, veuillez conserver les vêtements que souhaitez remettre à l'organisme jusqu'à la reprise de ce service. Il nous fera plaisir de vous en prévenir le moment venu.



Épicerie – Offre maintenant disponible pour tous



Tel que déjà mentionné le 23 mars dernier, la municipalité a convenu d'une entente spéciale avec le IGA Famille Drolet et Paquette de Coteau-du-Lac afin de faciliter la livraison des commandes d'épicerie, d'éliminer les frais de livraison et de réduire le montant minimal d'achat pour nos citoyens âgés de 70 ans et plus, ainsi que pour ceux et celles ne pouvant pas quitter leur domicile. Les deux premières semaines de ce service ont été une expérience positive. Une douzaines de foyers s'en sont prévalus dès la première semaine. **L'épicerie est en mesure d'ouvrir le service à tous les citoyens de Sainte-Marthe qui le souhaitent, nonobstant leurs âges ou conditions.**

Les commandes doivent être adressées à l'adresse courriel suivante de la municipalité: covid-19@sainte-marthe.ca et la municipalité les fera suivre directement à l'épicerie.

Ces commandes doivent nous être transmises les mardis avant 14h00.

Dans l'impossibilité d'adresser vos commandes par courriel, un message peut être laissé au numéro spécial de la municipalité, soit le 450-459-4284, **poste 219**. Un responsable vous contactera pour prendre les informations de votre commande.

Les livraisons sont prévues les mercredis. Vous devrez présenter au livreur une carte bancaire (Interac ou carte de crédit) pour le paiement. Le supermarché a un protocole de sécurité pour prévenir la transmission du virus lors de la livraison et du paiement.

Encombrants – report de la prochaine collecte

La situation en lien avec la crise de la COVID-19 nous oblige à devoir déplacer la date de prochaine collecte des encombrants qui était prévue le 24 avril prochain. Dès que la municipalité sera en mesure de fixer une nouvelle date, nous vous en aviserons.



Toutefois, les écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, dont les citoyens de notre municipalité ont accès sur preuve de résidence, demeurent ouverts. Pour connaître les détails dont les heures d'accueil et les matières acceptées, veuillez consulter le site Internet de la MRC ou téléphoner au 450 455-5434. Il y a un écocentre à Rigaud, Vaudreuil-Dorion, Saint-Zotique et Pincourt.



Les plastiques numéro 6 maintenant acceptés aux écocentres

Le polystyrène, le styromousse et tous les autres plastiques numéro 6 sont maintenant acceptés dans le réseau des écocentres de Vaudreuil-Soulanges. Il s'agit de matières qui n'ont jamais été acceptées dans le bac de recyclage. Cette nouveauté est d'autant plus intéressante qu'elle s'inscrit dans un projet d'économie circulaire. En effet, deux entreprises de la région, Pyrowave de Salaberry-de-Valleyfield et Polymos qui possède des usines à Terrasse-Vaudreuil et Vaudreuil-Dorion sont en mesure de donner une nouvelle vie aux barquettes de viande, aux matières de protection dans les emballages, aux ustensiles, assiettes et verres jetables, de même qu'aux petits pots de yogourt. Ces entreprises utilisent une technique et des équipements qui dépolymérise le produit et le retourne à l'état d'huile avant de le transformer à nouveau.



Le beau temps printanier amène aussi la menace de feux de champs ou de forêt

Au registre des incendies de forêt, avec un peu de beau temps, la situation peut devenir critique. Au printemps, les risques se situent en surface. Même si la neige a bien humidifié les profondeurs du sol, les feuilles mortes, l'herbe sèche et les broussailles peuvent allègrement propager

le feu. De surcroît, ces matières s'assèchent très rapidement, puisqu'elles retiennent peu l'humidité.



Collecte des branches d'arbres

Comme par les années passées, la municipalité offre à ses citoyens des collectes de branches d'arbres. Il suffit de contacter le bureau municipal lorsque vous souhaitez que le personnel des travaux publics passe les ramasser. Idéalement, afin de planifier adéquatement nos opérations, contactez-nous au plus tard le jeudi afin de les voir ramasser le lundi qui suit.

Quelles sont les conditions pour se prévaloir de cette collecte gratuite?

- Elles doivent être en bordure de la voie publique, à l'écart des bacs (recyclage, résidus alimentaires, déchets ultimes) et alignées de façon à ce que la partie coupée soit orientée vers la route.
- La disposition ne doit aucunement empiéter sur la voie publique. Dans les secteurs ruraux de la municipalité, s'il est impossible de déposer les branches orientées vers la route sans empiéter sur la voie publique à cause du fossé, les placer plutôt le long de votre entrée en partant de la route. La remorque s'installera alors dans votre entrée pour procéder au ramassage.
- Les branches ne doivent pas excéder un diamètre de 10 cm (4 po), une longueur de 1,8 m (6 pi) et l'amas doit avoir une hauteur ne dépassant pas 1 m (3,3 pi).

Attention

- Les branches ne doivent être ni attachées ni emmêlées.
- Les branches pêle-mêle ne seront pas ramassées.
- Elles doivent être débarrassées de leurs racines ou souches. Les amas de branches contaminés par d'autres matières, incluant les déchets de jardin, ne seront pas ramassés.
- Les vignes et branches avec épines ne sont pas acceptées.



Jeunesse, J'écoute

Dans le Bulletin municipal du 23 mars dernier, nous vous avons fait part des ressources sociocommunautaires auxquelles il est possible d'obtenir des références en composant sur votre téléphone le 2-1-1 (aussi site Internet). La présente crise de la COVID-19 peut s'avérer une source de détresse pour tous les groupes d'âge et les jeunes ne font pas exception. Pour ces jeunes, il est possible de parler à un intervenant de l'organisme Jeunesse J'écoute au **1-800-668-6868**.

D'un centre communautaire à l'autre, les chaises finissent toujours par se ressembler. Les nôtres étaient toutefois caractéristiques, c'est le moins qu'on puisse dire. Elles faisaient partie de l'ameublement du Centre social et sportif depuis 31 ans. Régulièrement ces dernières années, nous devions en disposer à l'écocentre à cause des bris. Leur nombre encore en usage était devenu de plus en plus restreint, voire insuffisant. Au fil des années, le plastique s'étant asséché, elles se fragilisaient.



Leurs remplaçantes sont arrivées le 12 mars dernier et le choix a été déterminé pour leur confort, leur solidité et leur légèreté puisque leur cadre est en aluminium, un avantage pour les bénévoles des organismes qui doivent faire le montage de la salle lors de leurs événements. En plus, elles sont jolies! Dès que l'épisode de la pandémie sera terminé et que les activités reprendront, vous serez à même de les apprécier. Une somme d'un peu plus de 21 000 \$ a été nécessaire pour ce renouvellement d'équipement. Quant à nos

anciennes chaises, tant qu'il en restera encore en bon état, elles seront conservées et utilisées pour les événements extérieurs.



Les collectes de matières résiduelles en temps de pandémie

Certaines mesures sont actuellement à prendre en raison de la COVID-19 qui sévit. Ainsi, les responsables de l'entreprise qui a le contrat des différentes collectes demandent de sortir les bacs la veille de leurs levées et de désinfecter les poignées. Leur désinfection est par ailleurs suggérée lorsqu'ils ont été vidés et que vous les manipulez. Puisque les opérations de toutes les entreprises sont actuellement bouleversées, incluant celles oeuvrant dans les collectes de matières résiduelles, il se peut que les camions munis d'un bras télescopique robotisé généralement utilisés pour les collectes de nos plus gros bacs ne soient pas disponibles et soient remplacés occasionnellement par des camions à chargement traditionnel arrière. Il vaut donc mieux désinfecter les poignées de tous nos bacs. En ce qui concerne la lecture des puces électroniques, l'entrepreneur possède un lecteur portatif pouvant être installé d'un camion à l'autre et les changements, le cas échéant, ne devraient pas affecter les lectures devant être effectuées.



Les centres de tri des matières recyclables le rappellent depuis des années, les papiers-mouchoirs usagés, les couches souillées et les lingettes désinfectantes n'ont jamais leur place dans le bac bleu. Dans le contexte actuel, il est important de faire un effort supplémentaire pour éviter que ces éléments indésirables se retrouvent sur les convoyeurs autour desquels bon nombre de travailleurs sont à l'oeuvre.



Le bac brun – Pourquoi pas maintenant ?!



L'utilisation du bac brun représente notre plus grand défi en ce qui concerne la gestion de nos matières résiduelles. Certes, notre vie est une série d'habitudes répétitives. D'ailleurs, 95 % de nos faits et gestes sont constitués d'habitudes et d'en créer une nouvelle n'est pas une mince affaire, même pour des motifs tout à fait louables. Puisque nous sommes confrontés au confinement et que notre vie est déjà bouleversée, pourquoi ne pas en profiter pour se mettre à l'usage du bac brun si ce n'est pas déjà ancré dans les mœurs de notre domicile? En plus de contribuer à la performance de votre tarification incitative, les bénéfices environnementaux ne sont pas négligeables. Rappel de quelques faits au sujets des matières compostables:

- ① Les matières organiques enfouies et en décomposition sans oxygène produisent du biogaz composé de méthane (CH_4), un gaz à effet de serre 25 fois plus puissant que le CO_2 . Selon Environnement Canada, 20 % des émissions de méthane au pays proviennent des lieux d'enfouissement.
- ② Chaque tonne détournée de l'enfouissement représente une économie d'environ 130 \$ et augmente par ailleurs les sommes reçues du programme de redistribution des redevances lié à la performance de chaque municipalité.
- ③ L'organisme gouvernemental Recyc-Québec estime que les résidus alimentaires représentent 23 % du poids total de nos ordures. En y ajoutant les autres matières organiques (résidus verts, feuilles d'automne, branches, ...) c'est 44 % du volume total. De plus, ce sont les résidus alimentaires qui occasionnent la presque totalité des odeurs nauséabondes de nos ordures. De pouvoir s'en départir chaque semaine à l'aide du bac brun libérera d'autant le bac à couvercle rouge.